



**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020**

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
M. Michel LE BERRE, excusé  
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)  
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée  
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY  
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

**DEL 03.07.2020-028 : Comité d'animation et de défense de la forêt de Coatloc'h – désignation d'un délégué**

L'association du comité d'animation et de défense des usagers de la forêt de Coatloc'h a pris en location ladite forêt en 1990.

La Commune de Bannalec, participant financièrement à hauteur de 20% du loyer annuel, doit désigner un délégué au conseil municipal pour la représenter au sein de cette association.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Désigne** Rayan LE CALLOCH, pour représenter la Commune au sein de cette association.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**